Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV08-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-08

FINANCES : Tarifs municipaux 2026 – Restaurant scolaire

Rapporteur : Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 10 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Adjointe en charge du Pôle Famille, vie scolaire et EVS, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le restaurant scolaire prépare les repas pour les enfants scolarisés dans les écoles Yves Coppens, Sainte Marie et le Collège Saint Joseph. Les enfants, fréquentant l'ALSH le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires, sont également bénéficiaires de ce service.

Après avoir exposé les éléments du bilan de la restauration scolaire sur la période courant de septembre 2024 à août 2025. Il est conclu que le service de restauration scolaire reste très largement déficitaire. Le budget communal contribue à hauteur de près de 200 k€, soit 1,70 € en moyenne par repas.

L'objectif d'un retour à une contribution d'1 € par repas semble utopique, compte tenu d'éléments exogènes :

- Progression de la part des aliments répondants aux obligations Egalim ;
- Evolution du cours des matières premières ;
- Augmentation du taux de cotisation retraite des agents de la fonction publique ;
- Evolution des amortissements liés aux investissements en cours et à venir.

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ indique par ailleurs qu'après deux années compliquées en termes de gestion de personnel, les recrutements en cours et à venir (un directeur de la restauration et un chef de production) devraient apporter de meilleurs résultats.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV08-DE

GRAND CHAMP

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe, il est proposé de maintenir les tarifs 2025 pour les grégamistes et ASLH, et d'appliquer une augmentation de 2% sur les tarifs extérieurs. La grille tarifaire 2026 se présente donc comme suit :

	TARIFS 2026
Maternel / élémentaire Grand-Champ	4,67 €
Maternel / élémentaire Extérieur	5,16 €
Collégien Grand-Champ	5,15 €
Collégien Extérieur	5,68 €
ALSH	4,67 €
Autre repas subventionné	6,45 €
Autre repas non subventionné	8,09 €
Accueil sans fourniture de repas	1,21 €

VU l'avis de la Commission « FAMILLE - VIE SCOLAIRE - EVS », réunie le 12 novembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs municipaux du restaurant scolaire, pour l'année 2026, tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)